

# Cahier des charges 2023

## Forums - Salons

### ***1. Contexte de la participation aux forums et salons***

La participation du Prif aux forums et salons assure sa mission d'information auprès du grand public et de développement des actions de prévention sur le territoire francilien.

Le Prif participe à une cinquantaine d'événements de promotion/communication par an, notamment à ceux organisés par ses Caisses membres (CNAV et MSA).

La participation, lors de ces événements, est assurée directement par le Prif et/ou par ses partenaires opérateurs.

### ***2. Objectifs de la participation aux forums et salons***

La participation du Prif et de ses partenaires opérateurs aux forums et salons s'inscrit dans une volonté d'informer le grand public et les professionnels :

- Informer le grand public

Le Prif et ses partenaires présentent l'ensemble des ateliers du Parcours prévention et renseignent le grand public sur leur contenu. De plus, ils renvoient directement les retraités vers la programmation à venir des ateliers sur le territoire.

Les messages de prévention multithématique sont délivrés sur les stands, et/ou lors des conférences et tables rondes sur les thématiques du Bien vieillir auxquelles le Prif est convié.

- Informer les professionnels

La participation du Prif aux forums et salons est également l'occasion de rencontrer des acteurs professionnels du territoire, et de favoriser le développement de partenariats.

Le Prif et ses partenaires renseignent les professionnels sur les missions de l'organisme et présentent l'ensemble des ateliers du Parcours prévention.

Ils renseignent les partenaires locaux intéressés sur les étapes de la mise en œuvre des actions afin de développer les actions sur le territoire.

- Recueillir les inscriptions aux ateliers

En amont de l'évènement, le Prif transmet à l'opérateur la liste actualisée des ateliers programmés dans le secteur géographique de la manifestation afin de les proposer aux retraités du territoire.

Il leur propose de s'y inscrire en les renseignant sur le déroulé des séances (adresse, dates et horaires).

### **3. Missions de représentation et de promotion du PRIF proposées aux opérateurs**

La participation aux forums et salons pour le Prif s'organise de deux manières distinctes :

- Sur proposition du Prif
- Sur proposition de l'opérateur de représenter le Prif. Dans ce cas, le PRIF doit donner son accord préalable par écrit.

**Au titre du développement des actions et de leur chaînage, l'opérateur qui participe à un forum ou un salon définit conjointement avec le partenaire local, en amont de la manifestation, la programmation d'un ou plusieurs ateliers du Prif dans la ville.**

Les intervenants participant aux forums et salons :

- Connaissent le Prif et son Parcours prévention
- Délivrent une information en prévention primaire positive et multifactorielle
- Renseignent les personnes sur les actions à venir à proximité
  
- Mobilisent les outils mis à disposition par le Prif (flyers, programmation des actions,...)
- Font un inventaire des accessoires innovants présentés, en début et en fin de salon, lorsqu'ils sont mobilisés
  
- Respectent le RGPD, signent la fiche RGPD transmise par le Prif et font signer la feuille de pré-inscription aux participants qui donnent leurs coordonnées

#### **a. Préparation du forum/salon**

En amont du forum, le Prif transmet par mail les informations et les outils nécessaires à la bonne promotion des actions est mis à disposition de chaque opérateur. Il contient le matériel suivant :

- Affiches et dépliants
- Feuilles de pré-inscription (papier et dématérialisées) conformes au RGPD
- Liste des ateliers à venir
- Un récapitulatif des actions du Parcours prévention

- Une fiche RGPD que l'intervenant signe avant le forum

## **b. Organiser la participation et le stand le jour J**

La participation à un forum/salon pour le PRIF s'organise de la manière suivante :

- Installation du stand en amont de l'ouverture de l'évènement au public : les dépliants et affiches des ateliers sont présentés de manière visible
- Accueil du public sur le stand
- Présentation du Prif et promotion du Parcours prévention, et du contenu de chacun des ateliers
- Renseignement des retraités intéressés pour participer à des ateliers sur la programmation (adresse, dates et horaires des ateliers) grâce à la liste transmise par le Prif
- Prise des inscriptions aux ateliers programmés (*Privilégier le format dématérialisé - sous Excel*)
- Organisation et réalisation des démonstrations d'atelier ou de conférence, si elles sont prévues lors de la manifestation
- Recensement du nombre de passages sur le stand et de contacts pris (partenaires et retraités)
- Rangement du stand

## **c. Transmettre les informations recueillies**

A la suite du salon/forum, les intervenants collectent les informations recueillies et les transmettent au PRIF, en version dématérialisée (format Excel) et de manière sécurisée (respect du RGPD) :

- Nombre de participants à l'évènement (retraités et professionnels)
- Nombre de passages sur le stand PRIF
- Nombre de personnes préinscrites à des ateliers, et/ou ayant demandé des informations et transmis leurs coordonnées
- Nombre de personnes ayant participé à des animations du PRIF, si elles étaient prévues

### **Ces pièces justificatives conditionnent le versement de la participation**

Des documents de synthèse seront prévus à cet effet et transmis par le PRIF.

#### 4. Modalités de financement

Une participation forfaitaire est versée à l'opérateur au titre de la représentation/promotion du Prif :

Elle dépend des modalités de participation et d'organisation de l'événement

*Ces tarifs ont été étudiés dans le cadre de l'étude MENSIA.*

Salon communal ou départemental	Salon Grand Public
350 euros par journée de présence	<ul style="list-style-type: none"><li>- 600 euros par journée de présence, <i>hors denrées alimentaires et toute commande spécifique</i></li><li>- 1000 euros pour deux journées de présence</li></ul> <p><b>Un cahier des charges ad hoc sera défini pour chacun de ces évènements avec les opérateurs concernés en amont de la représentation</b></p>

**Dans chacune de ces situations l'opérateur doit répondre en tout point au présent Cahier des charges Forums/Salons ainsi qu'au Cahier des charges du Parcours prévention 2023.**